

Le mouvement féministe et la décadence romaine

par

Paul ALLARD

La langue française a des sympathies et des répulsions très caractéristiques. Pour les idées justes, elle trouve tout de suite le mot propre. Mais qu'il s'agisse d'exprimer des idées antipathiques au génie national, aux traditions de la race et de la patrie, elle devient tout à coup impuissante. Il faut alors, pour l'idée fautive, créer un mot nouveau, ou adopter un mot ancien, violemment détourné de son sens naturel. C'est ainsi que la clarté de l'esprit français se venge des tentatives faites pour l'obscurcir. Nous en avons eu, de nos jours, plus d'un exemple. Quand des sectaires ont entrepris de supprimer de l'école populaire tout enseignement religieux, d'écarter de cette école ou du lit des malades les serviteurs et les servantes de Dieu, ils ont blessé au point le plus délicat la tradition chrétienne et française ; aussi, pour définir leur entreprise, ont-ils été obligés de créer un mot nouveau, barbare comme elle : *laïcisation*. À l'heure présente, on voit se produire dans certains milieux un mouvement confus qui semble bien, au moins par ses exagérations, être aussi contraire à notre génie national, fait d'ordre, de hiérarchie et de mesure. Pour lui aussi, il a fallu créer un nom, puisque la langue française n'en avait pas à offrir. Et l'on a dit : *le féminisme*.

Dans la bouche de ses apôtres les plus fougueux, le féminisme ne signifie pas autre chose que la revendication, pour les femmes, d'une complète égalité en toutes choses avec l'homme. On ne se demande pas si Dieu, en créant différents l'homme et la femme, ne leur a pas assigné en ce monde une mission différente, ou au moins un rôle distinct. On ne cherche pas si l'attribution, à l'un et à l'autre, dans la famille ou dans l'État, d'une situation identique, ne troublerait pas précisément la plus délicate et la plus bienfaisante des harmonies providentielles. Mais on mêle habilement ou inconsciemment les théories les plus fausses à de justes réclamations. À l'appui de l'égalité absolue, revendiquée avec un brutal oubli des nuances, on invoque ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la position faite en certains cas à la femme par

la loi ou la société. De ce qu'un petit nombre d'articles de nos codes, en des circonstances très exceptionnelles, font, entre la faute morale de l'homme et celle de la femme, une distinction vraiment injurieuse pour celle-ci, il serait téméraire de prétendre que la femme a sa place marquée dans les Assemblées législatives afin de corriger ce qui reste encore d'injustice, dans ce qu'un auteur dramatique appelle « la loi de l'homme ». De ce que, dans un tout autre ordre d'idées, les nécessités croissantes de la « lutte pour la vie », en obligeant au travail plus de femmes rendent équitable, utile même à la famille, de laisser à l'épouse ou à la mère une plus libre disposition de ses gains, il ne s'ensuit pas que celle-ci soit appelée à secouer dans la société domestique toute subordination. Ce serait un rêve non moins dangereux d'ajouter que, le rôle de la femme devant être, dans la société de l'avenir, dans le monde de demain ou d'après-demain, identique à celui de l'homme, il convient de donner à l'une et à l'autre une éducation semblable, bientôt sans doute une éducation commune. À ces conclusions arrivent cependant les apôtres du mouvement féministe et, soit dans la presse, soit dans les conférences, soit dans les congrès, soit même au théâtre, ils jettent à pleines mains ces semences d'idées, peut-être ces semences de faits.

Je crois que, toutes les fois qu'une question de philosophie sociale est posée, l'un des meilleurs moyens d'éprouver ce qu'elle a de vrai ou de faux, ce qu'il convient de rejeter ou de retenir, c'est de la passer au crible de l'histoire. Il est peu de questions, même parmi celles qui se présentent avec les allures de la nouveauté, qui n'aient des antécédents bien plus anciens que ne supposent ceux-là mêmes qui les soulèvent. Tel problème que l'on s'imagine être particulier à notre époque est vieux d'un millier d'années. Telle solution, que l'on se figure inédite, a été essayée il y a bien des siècles. Telle prétendue découverte de sociologie se trouve, à l'insu de ses auteurs, avoir un long passé archéologique. Il en est ainsi du mouvement féministe. Dans ce qu'il offre de légitime, il a

depuis longtemps reçu du christianisme une satisfaction, qui n'est pas complète uniquement à cause du caractère païen conservé par quelques parties de notre législation. Mais, dans ce qu'il a d'excessif et de dangereux, il n'est guère autre chose qu'une aspiration inconsciente vers des mœurs qui ont fleuri à l'époque païenne, et que le christianisme eut précisément pour objet de corriger ou d'abolir. Si bien que, tout ensemble par ce qu'il contient d'exceptionnellement vrai et par ce qu'il renferme de généralement faux, le mouvement féministe, que l'on s' imagine être d'invention récente, a presque toutes ses racines dans l'antiquité.

I

À l'origine, rien n'était plus rigide et plus majestueux que la famille romaine. Le père, véritable magistrat domestique, est le maître de sa femme et de ses enfants. Sur ceux-ci, il a un droit de vie et de mort ; sur celle-là, il exerce un pouvoir absolu, et réunit le tribunal de famille si elle manque à ses devoirs. On retrouve, au commencement de l'Empire, un exemple célèbre de ce genre de procès. Mais ce n'est plus qu'un reste très exceptionnel du droit ancien : la vérité, c'est que bien avant l'Empire la famille romaine s'est complètement transformée. L'époux, le père a cessé d'être le dur souverain des premiers temps ; la femme a pris au foyer la place libre et honorée qui lui appartient ; le joug qui pesait sur les enfants s'est considérablement allégé. La famille est devenue ce qu'elle est de droit naturel, une société hiérarchique, mais où la subordination nécessaire est tempérée par l'amour. Peu à peu, cependant, comme il était inévitable dans cette société païenne où le frein religieux et moral existait à peine, le relâchement s'accrut

sans mesure. Il se fit dans ce sens une effrayante réaction. La femme acquit, sinon en droit, au moins en fait, une indépendance qui contrastait singulièrement avec son asservissement antique. Elle devint presque l'égale de son mari, aussi libre que lui dans ses mœurs, à beaucoup d'égards aussi influente que lui dans la vie sociale et même politique.

Une éducation, soit semblable, soit, pour beaucoup, commune, la préparait à cette égalité future. Même à l'époque où les mœurs étaient d'accord avec la loi pour maintenir la femme dans un rang inférieur, une singulière inconséquence l'émancipait déjà par l'esprit. L'instruction la rendait l'égale, parfois sans doute la supérieure du Romain. Il faut dire qu'en ce temps la similitude dans l'éducation des deux sexes était à peu près inévitable. Dès qu'on permettait d'instruire la femme, on ne pouvait lui imposer une éducation différente de celle de l'homme. Toute la culture antique était purement littéraire. Le domaine des sciences, qui, dans la société moderne, a été longtemps l'apanage presque exclusif des hommes, se trouvait à peu près également, chez les Romains, fermé aux écoliers des deux sexes. La grammaire, l'étude des auteurs classiques, particulièrement des poètes, faisaient le fond de l'éducation. Ce que nous savons des femmes instruites de Rome les montre très versées dans ce genre d'études, et certainement aussi familières que les hommes avec la littérature. La raison en est très simple : elles étaient élevées tout à fait de même.

Filles de parents riches, elles avaient, comme leurs frères, pour instituteurs des esclaves lettrés achetés à grands frais. Appartenant aux classes populaires ou à la bourgeoisie moyenne, elles fréquentaient les écoles publiques. Tite-Live, dans un récit célèbre, montre une jeune fille déjà grande, déjà fiancée, se rendant à l'une des écoles du Forum ¹. Mais rien ne fait penser qu'il y ait eu des écoles distinctes selon les sexes. Des textes précis nous parlent, au contraire, d'écoles mixtes. Martial montre « les

grandes filles et les braves garçons » prenant ensemble en haine le livre que le maître leur lit d'une voix rauque ² ; ailleurs, ce n'est plus le livre, c'est le maître même, le maître à la main trop dure, qui est « détesté à la fois par les garçons et les filles ³ ». Du maître seul il est toujours question : je ne crois pas me tromper en affirmant qu'aucun texte romain ne parle d'institutrice ou de maîtresse d'école. Dans la maison, c'est le précepteur ou le pédagogue ; dans les classes publiques, c'est le *magister* qui instruit les jeunes filles ⁴. La femme n'a aucune part dans l'éducation des femmes.

La même éducation pour les deux sexes, au besoin la coéducation, à cela tendent les mœurs modernes, suivant plus ou moins docilement le courant d'idées tracé par le mouvement féministe. Mais cela n'est autre chose qu'un retour aux mœurs antiques. Il y a plus de vingt ans, un historien de grand talent, M. Boissier, le prévoyait déjà ; et il s'y résignait, ce me semble, sans trop de peines. « Il ne faut pas, écrivait-il, en 1874, dans un des meilleurs chapitres de son livre sur la *Religion romaine*, être un grand prophète pour prévoir que, la situation des deux sexes devenant de plus en plus semblable, l'éducation des femmes se rapprochera tous les jours de celle des hommes, et qu'on reviendra, dans une certaine mesure, à l'idéal que les Romains se faisaient de la mère de famille. »

Mais cet idéal pourrait mener loin. Dans les sociétés où la religion et les mœurs sont en décadence, l'émancipation de la femme a parfois des conséquences inattendues. On put le constater à Rome, même dans le domaine de la politique. L'Empire vit à la fois l'affaiblissement des liens de famille et l'influence croissante des femmes sur les affaires publiques. Livie est très puissante sur Auguste ; par un privilège inouï jusqu'à ce jour, elle se voit, ainsi que sa sœur Octavie, investie de l'inviolabilité tribunitienne. Sous Tibère, la première Agrippine sera comme le centre de l'opposition ; sous Claude, la seconde

Agrippine sera comme le centre du gouvernement, et prolongera son pouvoir durant toute la jeunesse de Néron. Au temps des Antonins, le niveau de la moralité publique remonte : on voit alors décliner l'influence féminine ; aucune femme ne dirige les affaires, de Trajan à Marc-Aurèle. Mais, sous Commode, la favorite Marcia sera représentée sur les monnaies avec les attributs de la déesse Rome. Au troisième siècle se succèdent des empereurs sans traditions et sans naissance, aventuriers intelligents parfois, souvent parvenus sans valeur intellectuelle ou morale. C'est l'époque par excellence du règne des femmes. Pendant quinze ans, des princesses syriennes dominant le monde romain. Des deux nièces de Julia Domna, l'une, Sohémias, fait empereur l'ignoble Élagabale ; l'autre, Mammée, gouverne avec l'honnête Alexandre Sévère. À l'époque des « trente tyrans », quand tout s'abîme dans l'anarchie, deux femmes encore émergent du chaos et règnent, l'une sur l'Orient, l'autre sur l'Occident, toutes les deux commandant les soldats et portant le casque : à Palmyre, Zénobie ; en Gaule, Victorina, « la mère des armées », que ses médailles appellent aussi « l'empereur ». Au siècle suivant, l'autorité des femmes cesse tout à coup. On ne leur voit aucune influence sur Dioclétien, Galère, Maximin, princes cruels, mais intelligents et énergiques. Quand, avec Constantin, l'Église aura triomphé, leur règne politique sera pour longtemps fini ; dans la détresse de l'Empire, on verra les princes et les peuples se tourner vers des hommes qui s'appellent Ambroise ou Basile : les femmes, ramenées à leur rôle naturel, n'auront plus d'autre influence que celle de la prière, de la tendresse et de la vertu.

Les femmes n'ont pas seulement, aux trois premiers siècles de notre ère, une action très grande sur la politique et le gouvernement : dans les provinces, dans les villes, elles se mêlent quelquefois assidûment à la vie administrative. Elles n'ont pas encore reçu le droit de vote ; mais, si elles ne votent pas, elles font voter, et ne craignent pas de mettre leur nom au bas des affiches

électorales pour recommander leurs candidats. Les murailles si éloqu coastes de Pompéi nous en offrent plus d'un exemple. Aussi, par reconnaissance pour les présents dont quelques-unes d'entre elles comblent les cités, pour les monuments qu'elles élèvent, pour les jeux qu'elles donnent, le suffrage des magistrats ou des citoyens leur décerne-t-il, à son tour, de nombreux honneurs. Des matrones sont déclarées patronne de la corporation, patronne de la cité, mère de la colonie ⁵. Le sénat d'une ville d'Italie rend, en l'honneur d'une prêtresse de Vénus, un décret où il est dit « que les sénateurs sont unanimes à lui donner le titre de protectrice de la ville ; qu'il faut obtenir de sa bonté qu'elle veuille bien l'accepter, recevoir chacun des citoyens en particulier, et la république en général, dans la clientèle de sa maison ; en toute circonstance la défendre et la protéger par sa puissante intervention ; et qu'enfin on lui demandera d'accepter une table d'airain où sera gravé le décret qu'on vient de rendre, et qui lui sera remise par les magistrats de la ville et les premiers du sénat ⁶. » Dans une ville africaine, on semble avoir été plus loin encore : ce n'est pas seulement un titre honorifique, c'est la magistrature active de la cité, le duumvirat, qui est décernée à une femme ⁷. Aux îles Baléares, une femme est dite « avoir rempli toutes les charges et reçu tous les honneurs de l'île ⁸. » On voit, dans plusieurs inscriptions municipales, une tendance à donner aux femmes d'un certain rang une place à part ⁹ : il est une fois question de « la curie des femmes ¹⁰ ». Comme le dit encore M. Boissier, « sous l'Empire romain, les femmes s'approchaient plus de la vie publique qu'il ne leur est permis de le faire aujourd'hui ¹¹ ».

Cette phrase est vraie pour la France ; elle ne l'est pas pour l'Amérique, pour l'Australie ou même pour l'Angleterre. Cependant, jusque dans les pays aujourd'hui les plus avancés, l'influence féminine est loin d'être encore, à certains points de vue, égale à ce qu'elle fut dans le monde romain. Le paganisme y avait

donné à la femme un rôle religieux qui n'a pas d'équivalent dans les sociétés moderne. Elles fut prêtresses de tous les dieux. À Rome, les flaminiques, sous leur bonnet de pourpre, marchent les égales des flamines, coiffés de la mitre étrusque. En province, d'innombrables inscriptions nous font connaître les noms de prêtresses appartenant à la meilleure bourgeoisie municipale, nommées par décret des décurions, honorées d'inscriptions ou de statues. Les unes sont vouées au culte des grands dieux du panthéon gréco-romain, les autres au culte de la famille impériale, et spécialement des impératrices divinisées. Quelques-unes portent le titre de prêtresse de la province, de prêtresse du municpe, de prêtresse publique, de grande prêtresse, de flaminique perpétuelle ¹². À côté de ce culte officiel apparaissent d'autres religions où la femme joue un rôle plus grand encore. Elles sont venues de l'Orient, importées d'Égypte ou d'Asie : au temps de l'Empire, elle prennent une immense influence sur les âmes païennes. Isis a de bonne heure ses prêtresses et ses initiées : comme elle impose plus de pratiques rituelles que de règles de morale, on compte parmi les adeptes les plus ferventes de son culte et de ses mystères de belles pécheresses, assurément non repentantes : Délie, la maîtresse de Tibulle ; Cynthie, la maîtresse de Properce ; Corinne, aimée par Ovide. Au quatrième siècle, les cultes les plus orgiastiques et les plus ténébreux de l'Orient, celui de Cybèle, celui de Bellone, celui d'Hécate, recrutent leurs ministres parmi les femmes de la plus haute aristocratie. Elles partagent à cette époque avec leurs maris l'influence religieuse, et s'associent à eux pour opposer le mysticisme païen aux progrès du christianisme. Rien de plus curieux, à ce point de vue, que la double épitaphe de deux époux contemporains de Théodose, Vettius Agorius Prætextatus et sa femme Aconia Fabia Paulina. Lui est pontife de Vesta, pontife du soleil, quindécemvir, augure, taurobolié, curiale, néocore, hiérophante, père des sacrifices. Elle « a été consacrée, dans Éleusis, au dieu Bacchus, à

Cérès et à Cora ; consacrée, dans Léerne, au dieu Liber, à Cérès et à Cora ; consacrée, dans Égine, aux déesses » ; elle est « tauroboliée, isiaque, hiérophante » ; elle a appris « le triple secret d'Hécate ¹³ ». En lisant l'épithaphe de ce ménage sacerdotal, on se croit transporté dans une sorte de franc-maçonnerie païenne. C'est que, à la fin du quatrième siècle, les temples de Cybèle, les antres de Mithra, étaient devenus des espèces de loges maçonniques : les dernières païennes de Rome y tenaient, on le voit, une large place.

Au point de vue religieux, le féminisme moderne ne suivra vraisemblablement pas les exemples de l'antiquité. Ce n'est pas le personnel féminin de l'Armée du salut, malgré la bonne foi touchante de quelques-unes de ses naïves adeptes, qui rivalisera jamais avec les majestueuses ou séduisantes prêtresses du monde romain. Il y a, paraît-il, de jeunes « pastresses » à Chicago ; il n'est pas probable que cette excentricité religieuse, renouvelée des sectes gnostique et montaniste, fasse fortune en dehors du Far-West. La note dominante du mouvement féministe, au moins en France, est plutôt l'irréligion, le laïcisme à outrance, la libre pensée, avec ce qu'elle a de desséchant pour le cœur des femmes. N'oublions pas que l'initiatrice du féminisme dans notre pays, Maria Deraismes, a présidé, en 1881, le premier congrès anticlérical. Cependant s'il est un point où, malgré l'abîme qui les sépare en apparence, la libre pensée rejoint aisément le mysticisme trouble des anciennes religions orientales, c'est le terrain des mœurs. Il y a, certes, de très honnêtes femmes engagées dans le mouvement féministe : il y en a beaucoup à l'étranger ; il y en a même en France. Mais, en dépit de leurs efforts, le mouvement se tourne et se tournera chaque jour davantage vers l'assimilation en toutes choses de l'homme et de la femme. Et quand on sait quelle licence, dès qu'il est affranchi du frein religieux, l'homme se donne trop aisément, on devine les pentes où glissera la femme émancipée, dès qu'elle se sera faite semblable à lui. Déjà certaines adeptes fort avancées du

féminisme se plaignent des égards traditionnels que la courtoisie française a pour les femmes : c'est, disent-elles, un reste de servitude. Elles aiment qu'on leur manque de respect. Elles veulent être traitées en hommes. Les conséquences morales de celle attitude, c'est encore l'antiquité romaine qui les montrera.

Certes, dans sa sixième satire, Juvénal a dit bien du mal de ses contemporaines. Il a généralisé bien des exceptions. Mais que de mots profonds, révélateurs, on y rencontre ! Voyez cette matrone. Elle a secoué le joug, elle est devenue l'égal de l'homme. Elle vit dans la maison en camarade de son mari : *Vivit tanquam vicina mariti*. Et si celui-ci s'indigne d'une violation de la foi conjugale, elle le regarde dédaigneusement en disant : « Nous sommes convenus que tu feras ce que tu voudras ; je puis me donner même licence ; en vain crieras-tu, invoqueras-tu le ciel et la terre ; je suis homme comme toi ¹⁴. » *Homo sum*, voilà le dernier mot du féminisme romain ; il dit le naufrage de la grâce, de la retenue, de la pudeur, de la vertu, de la tendresse féminines ; il explique ce cas pathologique, observé par les moralistes romains, de maladies jusque-là réservées aux hommes et s'abattant maintenant sur les femmes ¹⁵ ; il explique surtout ces aberrations étranges qui conduisaient des « femmes illustres » à lutter publiquement dans le cirque contre les bêtes féroces, à provoquer les hommes au pugilat, frottées d'huile comme des athlètes, à revêtir l'armure des gladiateurs pour se battre contre eux dans l'amphithéâtre ¹⁶.

II

Un récent historien des mœurs païennes n'a pas eu tort de dire que jamais peut-être, sinon dans l'Amérique contemporaine, les femmes de la haute société ne furent aussi libres que dans

l'Empire romain du troisième siècle ¹⁷. Il semble qu'à cette époque, toute hiérarchie sociale et familiale se serait facilement renversée, si les anciennes mœurs n'avaient apporté quelque résistance. Tout, heureusement, n'était pas détruit de la famille antique. Dans beaucoup de milieux se conservaient les idées et les coutumes traditionnelles. Pendant que quelques femmes menaient leurs maris ou menaient le monde, il restait dans les régions moyennes assez de ménages imbus des vieux sentiments et des vieilles habitudes pour que la société romaine pût encore se tenir debout. Mais de ceux-là, ce n'est généralement pas aux historiens ou aux poètes qu'il faut demander la connaissance : quelques lignes épelées sur les marbres funéraires nous renseigneront plus sûrement.

Sans doute, il faut se défier de la littérature d'épithètes. À Rome, cependant, elle était beaucoup plus abondante et plus expressive qu'on ne la rencontre chez nous. Les Romains possédaient l'art, que nous avons perdu, de faire parler la pierre. Peut-être parce qu'ils manquaient des immenses ressources de publicité dont nous disposons, ils lui confiaient beaucoup de choses. La lecture de leurs inscriptions sépulcrales est, à cause de cela, très instructive. Quand elles parlent d'un grand personnage, elles nous donnent de précieux détails sur la vie politique ou l'organisation administrative du monde romain ; quand elles parlent simplement d'un époux, d'une épouse, d'un père ou d'une mère de famille, d'un enfant, il arrive souvent que de la pierre jaillit un mot plein d'âme, un cri du cœur, un éloge naïf, l'expression spontanée d'une douleur qui n'a rien de convenu ou de banal. Certes, il se peut que toutes les femmes qualifiées dans leurs épithètes d'incomparable, de très chaste, très pure, très pieuse, bonne, douce, fidèle, n'aient pas mérité de telles louanges ; il est possible que l'épithète « très sainte », donnée à plusieurs d'entre elles, soit exagérée, et qu'il y ait bien de l'oubli dans le témoignage que beaucoup d'époux se donnent réciproquement

d'avoir vécu ensemble sans que la paix ait été jamais troublée, « sans aucune lésion d'âme ». Mais il est impossible aussi que tout soit faux dans ces éloges si nombreux, et dans les marques de regrets qui les accompagnent. Et l'on a le droit de conclure que la société romaine possédait encore de bons ménages, où les rôles n'étaient point renversés, où régnait un amour sincère.

Cependant, ces épitaphes nous font aussi d'autres révélations. Quand on contemple dans les inscriptions l'image souvent noble et touchante de la païenne, on découvre que son horizon est presque toujours borné aux choses de la vie présente. La dédicace aux dieux mânes, c'est-à-dire aux âmes des défunts, gravée sur un grand nombre de tombes n'est qu'une vaine formule. « Que les mânes existent, c'est ce que les enfants eux-mêmes ne croient plus », écrit Juvénal. « Si les mânes ont quelque sentiment », « s'il y a vraiment des mânes », ces correctifs se lisent, en effet, dans les inscriptions funéraires. En résumé, dans l'immense littérature des épitaphes, qui est l'expression spontanée des croyances populaires, jamais ou presque jamais ne se rencontre l'affirmation claire, nette, précise d'une autre vie. Si l'on ajoute à cela que le paganisme, qui n'avait ni prédication ni catéchisme, qui consistait uniquement en cérémonies, ne donnait aucune leçon de dogme ou de morale, on ne s'étonnera pas que, dans l'esprit des meilleurs mêmes parmi ses adeptes, chez ces Romains dont nous avons lu avec sympathie l'éloge funèbre, il reste toujours sur les questions concernant le devoir, le bien ou le mal moral, la nature même des liens de famille, quelque chose d'incertain, de flottant ou de vague.

C'est par là que la Romaine sensée, aimante, vertueuse, gardienne du foyer, se rapproche, à son insu, de la Romaine émancipée en laquelle nos féministes modernes salueront à bon droit une ancêtre. Quoi de plus noble que le mariage romain ? Les textes juridiques en ont donné d'admirables définitions, qui semblent déjà presque chrétiennes. C'est l'union absolue de deux existences et de deux cœurs, la participation commune aux choses

divines et humaines ¹⁸. « Là où tu seras Caius, je serai Caia », dit le rituel antique. La religion préside à l'union des époux : « Il n'est pas permis de se marier sans prier les dieux ¹⁹. » Cependant, à y regarder de près, on devine que la statue, si austère et si belle, a des pieds d'argile. La solidité est apparente, mais la base est fragile, et se brisera au moindre choc.

Sans doute on hésite à prendre à la lettre ce que dit Sénèque de ces Romaines qui, chaque année, dénouaient leur union par le divorce, et comptaient le nombre de leurs maris par celui des consuls. Au trait que rapporte Juvénal, de cette femme qui, en cinq ans, épousa huit maris, « chose digne d'être inscrite dans son épitaphe ²⁰ », *titulo res digna sepulcri*, on opposera précisément tant d'épitaphes que nous avons lues, et qui célèbrent la concorde des époux, non après quelques mois, mais après dix, vingt, quelquefois cinquante ou soixante années. Martial lui-même, qui conte sur ses contemporaines tant de vilaines histoires, a fait en vers l'épitaphe de deux femmes dont l'une donna à son époux cinq garçons et cinq filles ; dont l'autre mourut le même jour que son mari, après cinquante ans de la plus étroite union ²¹. Il y avait donc des mariages très solides : on pourrait citer, dans la plus haute aristocratie de Rome, d'illustres stoïciens dont la vie conjugale fut admirable. Cependant les exemples donnés par quelques-uns des plus célèbres et des meilleurs entre les Romains laissent singulièrement rêveur. Quand la fille de Cicéron mourut, à trente-trois ans, elle avait eu trois maris, « tous gens de qualité ²² », dit le philosophe avec une complaisance qui fait songer au *Bourgeois gentilhomme*. Cicéron lui-même était marié depuis trente ans, et il en avait soixante-trois, lorsqu'il divorça pour épouser sa pupille, qui était fort riche, et de laquelle il se sépara bientôt par un nouveau divorce. Brutus divorça pour épouser la fille de Caton. Caton, divorcé une première fois, avait fini par épouser une femme excellente, appelée Marcia : après de longues années d'une union sans nuages, il divorça encore, pour la laisser

libre d'épouser le célèbre orateur Hortensius : Hortensius étant mort, après avoir fait Marcia son héritière, Caton l'épousa de nouveau. Dante, qui place miséricordieusement Caton en purgatoire, le montre, dans un très beau passage de la *Divine Comédie*, toujours épris de sa chère Marcia : il faut avouer que ce grand homme avait une façon particulière d'aimer.

Mais voici une anecdote meilleure. On trouve, dans l'histoire du dévouement conjugal, peu d'exemples aussi touchants que celui qu'a donné une Romaine, contemporaine des proscriptions qui précédèrent l'établissement de l'Empire. Elle s'appelait Turria. Son mari, le consul Lucretius Vespillo, avait été condamné à mort. Elle va se jeter aux pieds d'Octave, pour obtenir sa grâce. Repoussée, frappée même, au point d'avoir le corps couvert de blessures, elle supplie avec tant de larmes, qu'elle arrache enfin au triumvir la grâce de son mari. Plus tard, à force de prières, elle obtient que les biens confisqués lui soient rendus. Mais son dévouement va plus loin. Elle remarque un nuage sur le front de Vespillo. Celui-ci se désole de n'avoir pas d'enfants. La bonne Turria veut se sacrifier encore. Elle le supplie de se séparer d'elle par le divorce. Une autre union pourra lui donner des descendants : mais elle, lui laissant ses biens, veillera sur sa famille, sera pour ses enfants une seconde mère, et pour lui la plus dévouée des sœurs. Vespillo paraît avoir refusé ce dévouement extraordinaire : c'est dans l'oraison funèbre de sa femme, prononcée par lui-même, et gravée ensuite sur le marbre²³, qu'il nous fait connaître cette double preuve de la tendresse désintéressée dont pouvait être animée une Romaine, mais aussi de la fragilité du mariage romain.

III

Hélas ! ne revenons-nous pas à ce temps ? Les féministes en préconisant l'union libre, la loi française en rétablissant le divorce, la jurisprudence en aplanissant devant lui tous les obstacles ²⁴, ne nous ramènent-ils pas avec une vitesse effrayante aux mœurs païennes et à la Rome de la décadence ? Un seul espoir, peut-être, reste à ceux qui refusent de se résigner à ce triste sort. La décadence romaine a vu se dresser devant elle une force douce, patiente, inflexible, qui lui a d'abord barré la route, puis l'a ramenée résolument en arrière et, du mélange des anciennes mœurs avec des principes nouveaux, a créé ce fond social et moral sur lequel nous vivons depuis des siècles. La même force, qui est le christianisme, est seule en état, aujourd'hui, de lutter contre cette revanche des plus mauvaises mœurs païennes, déguisée sous le nom de féminisme, à laquelle les esprits prévoyants assistent avec inquiétude. Ce qu'elle fit aux premiers siècles de notre ère, rien ne l'empêche de le faire encore. La tâche n'est pas plus difficile, sans doute, car s'il y a plus à conserver ou à défendre, il y a moins à conquérir. Aussi, après avoir vu la femme telle que l'ont montrée les documents de la décadence romaine, et entrevu la femme telle que l'annoncent ou la préparent de dangereux réformateurs, ne sera-t-il pas sans utilité d'arrêter nos regards sur la chrétienne des premiers siècles, et en elle sur la chrétienne de tous les temps, car c'est autour de ce type pur et sacré que se livre maintenant le combat.

Sans doute, il ne faut rien exagérer. De même que dans la société dont Juvénal, Martial, Tacite ou Suétone ont remué les boues, il y avait beaucoup d'honnêtes femmes, de même parmi les Romaines converties au christianisme, toutes ne furent pas des saintes. Les Pères de l'Église les ont quelquefois rudement

flagellées. Mais celles qui demeurent fidèles à leur baptême laissent voir un élan, une ardeur, une sérénité, dont rien ne donne l'idée en dehors du monde chrétien. On sent que la foi en l'immortalité éclaire leurs pensées, et qu'une discipline inflexible dirige leurs actions. À leur langage, à leur démarche, à leur attitude, on reconnaît qu'elles ont reçu de leur religion ce que le paganisme refusait aux meilleurs de ses adeptes : une foi et une morale. Il semble même que de ces certitudes de l'esprit et du cœur quelque chose se reflète sur les traits, comme la lumière intérieure transparaît à travers les parois de la lampe d'albâtre. L'un des plus dangereux sophistes de notre temps, mais grand artiste à ses heures, et qui eut parfois d'étonnantes intuitions historiques, M. Renan, l'a remarqué : il trouve chez les premiers chrétiens, chez les chrétiennes plus encore, quelque chose de fin, de délicat et de poli, un air innocent et tranquille, une profonde et attachante gaieté²⁵. On les reconnaissait rien qu'à leur air. Ils avaient en quelque sorte de bonnes figures, des figures à part, empreintes d'un calme n'excluant pas le sourire d'un aimable contentement. Cela faisait un contraste sensible avec l'allure dégagée des païens, qui devaient souvent manquer de distinction et de retenue²⁶. L'attitude modeste que l'Église catholique imposa toujours aux femmes fut la cause de leur anoblissement²⁷. » Bonnes figures, calme, sourire, retenue, modestie de l'attitude, distinction même, on retrouve tous ces traits dans les figures de femmes en prière peintes aux Catacombes, et dont plusieurs sont des portraits.

Mais ces traits eux-mêmes valent surtout comme indices de la transformation intérieure. Celle-ci se manifeste par l'apparition de vertus nouvelles, d'une surtout, que l'antiquité païenne ne connaissait pas, dont le nom même, avec ce sens, est nouveau. On est presque effrayé de l'humilité des premiers chrétiens. Elle se traduit de mille manières, qui offensent parfois notre délicatesse. Ne voit-on pas quelques-uns d'entre eux prendre des noms

injurieux, bas, presque dégoûtants, comme protestation contre l'orgueil antique ? Un autre sentiment ne peut expliquer le choix de certains vocables, qui se lisent sur d'assez nombreuses tombes chrétiennes. Des femmes elles-mêmes se plaisent à dérouter ainsi les habitudes mondaines ; il y en a qui s'appellent volontairement : Fétide, Méchante, Basse, Fugitive, Rejetée, Fumier ²⁸. Heureusement, d'autres ont cherché ailleurs des noms propres à exprimer le changement qui s'est fait dans les âmes. Ainsi nous apparaissent des groupes charmants de mères et de filles, qui s'appellent, soit en latin, soit en grec, Sagesse, Foi, Espérance et Charité ; d'autres qui choisissent le nom d'Irène, qui, en grec, signifie Paix ; celui d'Agapè, qui veut dire Amour ; ou, pour exprimer la pureté de leur âme, prennent le nom gracieux de Neige, Chionia ; d'autres encore qui, voulant signifier leur récente illumination par le baptême, s'appellent Lucie, Lucine, dérivées de Lumière ; sous cette appellation baptismale paraît s'être cachée l'une des plus grandes dames de Rome au premier siècle de notre ère, Pomponia Græcina, femme du conquérant de la Bretagne. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer avant tout cette explosion presque excessive d'humilité que j'ai signalée d'abord. Elle n'est pas seulement une forme plus ou moins bizarre de dévotion personnelle : elle a une portée sociale, et est comme le signe d'une révolution future.

Il ne faut pas croire, en effet, qu'en devenant chrétiennes, les Romaines converties l'aient été pour elles seules. Quelques-unes au moins, parmi les plus intelligentes ou les plus ferventes, ont le sentiment d'un mouvement à poursuivre, d'un devoir extérieur à remplir. S'il y a un bon féminisme, s'il y a un féminisme chrétien, il fut surtout alors. Inspirée par lui, une autre manifestation d'humilité donne à la première son véritable sens. L'orgueil est, à un double point de vue, le vice du monde païen. Non seulement il exalte l'individu au-dessus de toute vérité et de toute raison, mais encore il immole à quelques privilégiés toute une population de

sacrifiés. Ce sont d'abord les humbles, les petits, les pauvres, si méprisés que la loi elle-même punit leurs fautes de châtimens autres que ceux qu'elle réserve aux nobles et aux riches ; mais ce sont surtout les esclaves, ces êtres qui ne s'appartiennent pas, qui sont mis hors la loi, qui n'ont ni état civil, ni religion, ni famille, ni volonté, et en qui la nature humaine est pliée à l'état d'animal ou de meuble. Sans doute, les esclaves sont victimes de l'égoïsme, de l'intérêt, de la sensualité ; mais ils sont, plus encore peut-être, victimes de l'orgueil. Si l'on se permet contre eux des cruautés parfois épouvantables, c'est parce que l'habitude les a fait considérer comme en dehors ou au-dessous de l'humanité. *O démens ! ita servus homo est ?* Ce mot est d'une femme ; parmi les femmes, celles qui ont le plus secoué la retenue et la modestie des mœurs antiques sont aussi les plus barbares pour les malheureux qui les servent. La Romaine que Juvénal montre faisant mettre un esclave en croix, et déclarant qu'un esclave n'est pas un homme, est la même qu'il nous montre commandant à son mari, *imperat ergo viro*, et bientôt le répudiant²⁹. Quelle que soit la forme adoptée, la protestation du christianisme contre l'orgueil antique est en même temps une protestation contre une des pires conséquences de cet orgueil, l'esclavage. Des chrétiennes le disent hautement. On en voit, de naissance libre, même de haute origine, prendre volontairement le nom ou les allures d'esclave. Les Actes des martyrs en donnent plus d'un exemple.

Celui-ci paraîtra assez curieux. Il vient d'une chrétienne en qui les dames qui, de nos jours, pour la plus grande gloire du mouvement féministe, font des conférences ou des discours, pourraient saluer une ancêtre, si elles osaient se mettre sous un patronage aussi clérical. D'après ses Actes, publiés par les Bollandistes et résumés éloquemment par Montalembert³⁰, Febronia, qui avait embrassé la vie monastique, était une personne de vingt-cinq ans, célèbre à la fois par sa beauté, l'austérité de sa vie et l'étendue de sa science. Tous les vendredis,

elle faisait une leçon aux dames de Nisibe ; mais, pour ménager sa modestie, un voile était tendu devant elle pendant qu'elle parlait, de sorte que, rapporte son biographe, depuis son enfance, non seulement aucun homme, mais aucune femme du monde ne pouvait se vanter d'avoir vu son visage. Peut-être ce détail paraîtra-t-il aujourd'hui suranné. Quoi qu'il en soit, traduite comme chrétienne devant un magistrat persécuteur, la belle et pieuse conférencière subit l'interrogatoire accoutumé. Une des premières demandes imposées par la loi était relative à la condition sociale. « Jeune fille, lui dit le juge, es-tu libre ou esclave ? » Elle répondit hardiment : « Esclave. – Esclave de qui ? » demanda le juge étonné. « Du Christ », reprit Febronia.

Plus éloquent encore, à ce point de vue, est l'interrogatoire de sainte Agathe, appartenant à l'une des meilleures familles de Sicile. « Quelle est ta condition ? – Je suis de condition libre et de naissance noble, toute ma parenté en fait foi. – Si tu es d'une si noble et si illustre naissance, pourquoi mènes-tu la vie basse d'une esclave ? – Je suis servante du Christ, et par là de condition servile. – Si tu étais vraiment d'une famille noble, tu ne t'humilierais pas jusqu'à prendre le titre d'esclave. – La véritable noblesse est d'être l'esclave du Christ », répond Agathe ³¹. Il nous semble surprendre dans son accent un mélange d'humilité et de dédain, qui ne messied pas sur des lèvres de patricienne.

N'allons pas croire, en effet, que si elles oubliaient quelquefois leur rang par vertu, les chrétiennes de grande naissance ne savaient pas s'en souvenir quand l'occasion le demandait. Voyez sainte Cécile. C'est la généreuse bienfaitrice que les pauvres adorent et qui converse familièrement avec eux ; c'est la jeune femme charmante, dont les entretiens ont converti son mari et son beau-frère ; c'est l'âme exquise qui répand autour d'elle, selon le mot prêté à l'un des siens, une odeur de lis et de roses ; mais c'est aussi la grande dame portant avec majesté les robes tissées d'or que l'on a retrouvées dans son tombeau ; c'est la descendante

d'une des premières familles de Rome, ayant derrière elle une longue lignée de sénateurs et de consuls. Aussi est-ce avec une fierté calme et méprisante qu'elle répond aux interrogations du préfet persécuteur. On sent qu'elle se considère comme étant au moins son égale et qu'elle ne se prive pas de le lui faire voir. « Quel est ton nom ? – Cécile. – De quelle condition es-tu ? – De naissance libre, de famille noble, de race sénatoriale. – C'est sur ta religion que je t'interroge. – Ton interrogatoire a été maladroitement commencé, si pour une seule question tu prétends obtenir deux réponses. – D'où prends-tu l'assurance de me répondre ainsi ? – D'une bonne conscience et d'une foi sincère ³². » Mais là où la grande dame disparaît, c'est dans les rapports avec les humbles. Ce sont souvent ceux ou celles qui se tiennent le plus fièrement devant les grands de la terre, qui sont les plus enclins à s'abaisser ensuite vers les petits. Voici une autre chrétienne, une provinciale, celle-là, qui n'a pas, sans doute, la haute origine de Cécile, mais qui appartient à la meilleure bourgeoisie de l'Afrique romaine, sainte Perpétue. Elle est, dit un récit contemporain, « bien née, bien élevée et bien mariée ». C'est de plus un écrivain, car elle a laissé des Mémoires de sa captivité qui sont un des monuments les plus authentiques et les plus vivants de l'antiquité chrétienne ³³. C'est encore une âme sereine et gaie, qui saura rire et même railler jusque dans le cachot, jusqu'à la veille du supplice. Mais c'est surtout une chrétienne à la pensée nette et droite, qui a compris ce qu'ont de faux, de contraire à la religion et à la nature, ces barrières sociales que l'égoïsme païen a élevées. Sans doute, ce n'est pas elle qui se laisserait, comme telle de ses contemporaines ou des nôtres, traiter en camarade : elle inspire tant de respect, que son père, quoique païen, ne l'appelle que « madame ma fille », et son frère que « madame ma sœur » ; mais en même temps elle se fait toute humble avec les humbles. Jetée en prison pour la foi, elle y trouve une autre jeune femme, l'esclave Félicité. Elles avaient reçu ensemble, du même catéchiste, l'enseignement

évangélique ; prisonnières, elles se mettent à vivre comme deux sœurs ; et quand, dans l'amphithéâtre de Carthage, elles seront exposées aux bêtes, toutes deux, la matrone et la servante, s'avanceront en se donnant la main.

Pourquoi, à côté de la vaillante et rieuse Perpétue, n'ai-je pas le loisir d'esquisser la pâle et touchante figure de sa petite compagne ? et pourquoi ne puis-je raconter en détail l'histoire de tant de pauvres filles qui, accoutumées dès l'enfance aux plus dégradantes soumissions, trouvèrent dans leur foi nouvelle le courage de dire non ? L'histoire des esclaves apprenant tout à coup à désobéir aux hommes pour obéir à Dieu, se refaisant par le martyre une conscience, une pudeur, une liberté, se lavant par la mort de toutes les hontes et de toutes les souillures de la servitude, quel beau poème, si l'on pouvait le dérouler strophe par strophe ! Mais je n'écris pas ici l'histoire de l'esclavage³⁴ ; je n'essaye même pas d'ajouter un chapitre qui manque au livre de Legouvé : *l'Histoire morale des femmes*. Je veux seulement rappeler d'un mot comment le christianisme, par le seul effet de doctrines meilleures et de vertus nouvelles, remit peu à peu la société sur ses véritables bases ; comment les femmes, sans distinction d'origine ou de condition, reçurent de lui des droits, une dignité, qu'à beaucoup d'elles refusait la civilisation antique ; et comment s'il y eut jamais, pour employer ce mot barbare, un vrai et salutaire féminisme, ce fut dans ces premiers siècles si agités, si féconds, si beaux. Des femmes se montrèrent vraiment alors les égales des hommes, non en brisant la hiérarchie sociale ou familiale, mais en prenant vis-à-vis du danger, de l'apostasie, de la mort, une attitude héroïquement virile. Quand, dans l'amphithéâtre de Lyon, une créature petite, chétive, l'esclave Blandine, meurt pour le Christ, c'est après avoir vu expirer l'un après l'autre tous ses compagnons, les avoir animés de ses paroles, couvés de ses regards comme une mère, puis avoir bravé en souriant de telles tortures que, dans la foule qui descendait des

gradins ou s'écoulait bruyamment par les vomitoires, on n'entendait que ces paroles : « Jamais femme, parmi nous, n'a supporté de si nombreux et si cruels tourments ³⁵ ! »

Parmi les chrétiennes de cet âge héroïque, qui ont affirmé par le martyre leur liberté morale, il y aurait bien d'autres figures à esquisser, des mères sublimes montrant, selon un mot des Livres saints, « une âme d'homme dans une pensée féminine », de toutes jeunes filles d'une intrépidité rare et d'une grâce quelquefois charmante. Il y aurait surtout à citer d'admirables épouses. C'est ici peut-être que le plus complètement éclate la supériorité de la femme chrétienne. Le mariage apparaît avec une solidité, par conséquent une dignité que le monde antique ne connaissait pas. Cette base essentielle de la famille a été complètement restaurée. Elle a reçu de la religion nouvelle quelque chose d'inébranlable et d'indestructible. Par la prohibition du divorce, le sceau de l'éternité a été posé sur l'union conjugale. En même temps, les inégalités blessantes que la législation antique avait mises entre les époux, et que les législations modernes n'ont pas toutes effacées, disparaissent de la famille chrétienne. Si bien que, quand, aujourd'hui, les féministes réclament contre ce qu'ils appellent « la loi de l'homme », ils ne font, sans le savoir ou sans vouloir l'avouer, que demander un retour à la loi de Dieu, à la constitution de la société conjugale telle qu'elle sortit, régénérée, des mains de l'Église primitive.

Cette constitution peut se résumer d'un mot : la subordination dans la hiérarchie, mais l'égalité dans le devoir. L'homme est le chef de la femme, selon la parole de saint Paul ; mais il est, au même titre que la femme, lié par la loi morale. Cette loi, qu'il n'a point faite, et qu'il n'a pas le pouvoir de changer, pèse sur lui de tout son poids : il ne lui est pas permis de s'en décharger pour rejeter sur sa compagne le plus lourd fardeau. À première vue, cela paraît très simple : en fait, c'était toute une révolution. Dans l'antiquité romaine, la faute morale du mari ou de la femme était

punie de manière différente. La loi ne frappait l'époux coupable que s'il avait compromis une femme mariée ; vis-à-vis de toute autre, licence absolue lui était donnée : on ne songeait même pas à se scandaliser de ses écarts. Avec cette impunité du mari contrastait le sort fait à la femme, dont toute faute de conduite était sévèrement réprimée. Cette inégalité se retrouve, à peine atténuée, dans les législations modernes : les articles 337 et 339 du Code pénal, 229 et 230 du Code civil en gardent la trace. Mais avant que, bien inspirés cette fois, nos féministes aient protesté contre elle, la voix des premiers Pères de l'Église l'avait dénoncée avec indignation. À l'Orient et à l'Occident, ils parlent de même. Lactance, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, s'unissent pour opposer, selon l'expression de l'un d'eux, « la loi du Christ aux lois de César, les préceptes de Dieu aux consultations de Papinien », pour proclamer que « ce qui est défendu à la femme est aussi défendu à l'homme », et pour inculquer l'égalité absolue des deux sexes devant la loi morale ³⁶. Saint Grégoire de Nazianze, qui eut souvent des mots hardis, prononce une parole qui fera bondir de joie nos féministes : « Cette inégalité, dit-il, a une cause : c'est que la loi qui l'a établie a été faite par les hommes, et à cause de cela contre les femmes ³⁷. »

Mais les plus « avancés » des féministes mettront peut-être une sourdine à leurs applaudissements. C'est en restaurant le mariage, en y introduisant une réciprocité jusqu'alors inconnue d'égards et de devoirs, en lui donnant ou plutôt en lui rendant l'indissolubilité (*ab initia non fuit sic*, avait dit Notre-Seigneur à propos du divorce), que l'Église primitive a relevé la femme d'une injurieuse inégalité. C'est, au contraire, en attaquant le mariage, en le sapant à la base par le divorce, en prêchant plus ou moins ouvertement « l'union libre », que de tristes réformateurs prétendent fonder l'égalité de l'homme et de la femme. Ici encore, ils ne sont, à bien voir les choses, que des plagiaires. L'« union

libre » n'est pas une invention des modernes. Non seulement dans le monde romain la fréquence éhontée des divorces lui assimilait trop souvent des mariages aussi vite dissous que conclus, mais encore toute une classe de la population lui était légalement vouée, puisque, d'une part, la loi ne reconnaissait pas de mariage valable, mais seulement des unions de fait entre esclaves, et que, d'autre part, elle ne voyait, selon les cas, ni séduction ni adultère dans les rapports coupables du maître avec les femmes esclaves qui peuplaient sa maison. Si « l'union libre » recula, frappée d'infamie, et si toute une classe de la population féminine échappa à la pire des servitudes, ce fut encore l'œuvre de l'Église. Innombrables sont les textes des écrivains ecclésiastiques qui la dénoncent et qui la poursuivent. En premier lieu, ils déclarent valable, malgré la loi civile, le mariage contracté entre esclaves, et font même aux maîtres chrétiens un devoir de le favoriser ³⁸. En second lieu, ils flétrissent, avec une indignation et une éloquence infatigables, la licence que dans leur maison, par la complicité de la loi elle-même, s'accordent les maîtres soit païens, soit infidèles à l'esprit du christianisme. Lorsque saint Jean Chrysostome, mettant d'un seul mot en relief la doctrine de tous ses prédécesseurs dans la chaire évangélique, prononce cette parole : « Séduire une reine ou séduire une esclave est un crime semblable ³⁹ », il pousse, ce me semble, en faveur des plus humbles femmes un cri de liberté et d'égalité près duquel paraissent faibles les plus sonores déclamations de nos congrès féministes.

Il paraît inutile de longuement conclure. Dans la question du droit des femmes, comme en beaucoup d'autres, les révolutionnaires ont marché à reculons. Le progrès, tel qu'ils le rêvent, ne serait qu'un retour au passé, et quel passé ! celui du paganisme en pourriture et de la société romaine en décadence. C'est, au contraire, en corrigeant les derniers restes de morale païenne qui, du droit romain, ont passé dans nos codes, c'est « en remettant l'Évangile dans la loi », selon le mot de Lamartine,

qu'on pourra opérer les réformes encore désirables. Mais, pour y parvenir, il faudra commencer, probablement, par corriger les réformateurs eux-mêmes.

Paul ALLARD, *Études d'histoire et d'archéologie*, 1899.

¹ Tite-Live, III, 41.

² Martial, VIII, 3.

³ *Ibid.*, IX, 69.

⁴ Pline, *Ep.*, V, 16.

⁵ Orelli, *Inscript.*, 4036 ; Wilmanns, *Exempla inscript.*, 979, 2122.

⁶ Wilmanns, 2856.

⁷ Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 3914.

⁸ *Corpus inscr. lat.*, t. II, 3712.

⁹ Wilmanns, 1788, 2080 d, 2624.

¹⁰ Wilmanns, 1771.

¹¹ Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 229.

¹² Wilmanns, 682, 683, 689, 746, 748, 1631, 1889, 1907, 1918, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 2036, 2049, 2122, 2311, 2315, 2326, 2347, 2363, 2374 b, 2466, 2856.

¹³ *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778, 1779, 1780.

¹⁴ Juvénal, VI, 281-284, 509.

¹⁵ Sénèque, *Ep.* 95.

¹⁶ Tacite, *Ann.*, XV, 32 ; Suétone, *Domit.*, 4 ; Sénèque, *Ep.* 95 ; Stace, *Sylv.*, I, 6, 53 ; Juvénal, I, 23 ; VI, 247 ; Martial, *De Spect.*, V, 11 ; *Epigr.*, VII, 67 ; Dion Cassius, LXXV, 16.

¹⁷ Jean Réville, *la Religion romaine sous les Sévères*, p. 191.

¹⁸ *Digeste*, XXIII, II, 1.

¹⁹ Servius, sur *Énéide*, III, 136.

²⁰ Juvénal, VI, 229-230. – Malgré son invraisemblance, le fait est croyable. En ceci encore, la Rome païenne n'aura fait que devancer la libre Amérique. Ne signale-t-on pas, dans le Massachusetts, une mistress Loodie, qui, à quarante-deux ans, avait déjà divorcé vingt-huit fois ? (Voir Glasson, dans la *Réforme sociale*, 16 décembre 1895, p. 868.)

²¹ Martial, X, 63, 71.

²² *Primariis juvenibus nuptam.*

²³ Orelli, 4859.

-
- ²⁴ Sur cette tendance des tribunaux, voyez l'article déjà cité de M. Glasson, *Réforme sociale*, 16 décembre 1895, p. 869. – Le 30 mai 1896, la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine a prononcé en une seule audience 131 divorces.
- ²⁵ Renan, *Saint Paul*, p. 437.
- ²⁶ Renan, *Marc Aurèle*, p. 357.
- ²⁷ *Ibid.*, p. 116.
- ²⁸ Voir Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Introduction, p. CI.
- ²⁹ Juvénal, VI, 919-996.
- ³⁰ *Acta Sanctorum*, juin, t. V, p. 19 – Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 54.
- ³¹ *Acta SS.*, février, t. I, p. 621.
- ³² De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. xxxv.
- ³³ Voir Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua*, Cambridge, 1891.
- ³⁴ On me permettra de renvoyer à mon livre sur les *Esclaves chrétiens*, I. II, ch. III : « Les esclaves martyrs ».
- ³⁵ Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1, 36.
- ³⁶ Lactance, *Div. Inst.*, VI, 23 ; saint Ambroise, *De Abraham patre*, I, 4 ; saint Jérôme, *Ép.* 7 ; saint Jean Chrysostome, *In illud : Propter fornicationem*, etc., homilia I, 4 ; *In Ep. I Cor.* homil. XII, 5 ; *De Divortio* ; saint Augustin, *Sermo IX*, 4, 9.
- ³⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXXVII*, 6.
- ³⁸ *Const. apost.* VIII, 32 ; saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Ephes.*, 4, homilia XV, 3.
- ³⁹ Saint Jean Chrysostome, *In I Thess.*, hom. V, 2 ; *In I Tim.*, hom. III, 2.